



# Journal des CSE de SNCF Réseau

N°12 – Juin 2020

## DIRECTION GÉNÉRALE IDF

### Qu'est-ce que le CSE ?

Le gouvernement a instauré la fusion des IRP et créé une instance unique de représentation du personnel, le **Comité Social et Economique (CSE)** par le biais d'une ordonnance publiée le 23/09/17. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les CSE ont été mis en place à la SNCF, fusionnant ainsi les DP, le CHSCT et le CE.

Cette nouvelle instance reprend donc l'ensemble des prérogatives suivantes :

- gérer les **réclamations individuelles et collectives**,
- traiter les questions relatives à la **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**,
- être informés et donner un avis sur les projets **stratégiques, économiques** ou relatifs à **l'emploi**, présentés par l'entreprise.



### SOMMAIRE

EDITO .....2

FAITS MARQUANTS.....3

BILAN EMPLOI 2019 .....4

DECONFINEMENT & FICHES SANITAIRES.....5

COMPTE RENDU DU CCGPF.....6

ACTUS DE L'INSTANCE COMMUNE ....7

INFOS PRATIQUES.....8



**COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage**

Se laver les mains très régulièrement

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter

Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

Limiter les déplacements et les contacts au strict minimum

Respecter une distance de sécurité d'au moins 1 mètre

# DIRECTION GÉNÉRALE IDF



## EDITO DU SECRETAIRE FEDERAL

Mes chers collègues,

Après les ravages de la crise sanitaire tant sur le plan humain que sur le plan économique, les Français attendent avec inquiétude les répercussions sur leur avenir, leur économie et la pérennité des entreprises qui les emploient.

Bien que conscients qu'ils représentent la force vive de la SNCF, les Cheminots, plus particulièrement les contractuels, s'interrogent également sur le maintien de leur emploi dans l'Entreprise. Le message de Jean-Pierre FARANDOU qui affirme que l'emploi ne serait pas impacté pourrait rassurer mais les conséquences les plus importantes de la crise ne seront visibles que l'année prochaine. Et sur ce point, nous devons vigiler que les Cheminots n'en font pas les frais.

Une mauvaise nouvelle ne venant jamais seule, il est important d'aborder le sujet des risques de l'article 172 de la loi MOM. Ce dernier prévoit que les Régions peuvent obtenir le transfert, par SNCF Réseau, de la gestion des lignes « *d'intérêt local ou régional à faible trafic* » ; et après le transfert de gestion, « *les Régions peuvent confier à toute personne la pleine responsabilité de tout ou partie des missions de gestion de l'infrastructure sur les lignes faisant l'objet d'un transfert de gestion.* »

A la lecture de cet article, la surprise est d'autant plus grande que ce texte va à l'encontre des promesses faites par la Direction de ne pas voir Réseau être impacté par l'ouverture à la concurrence.

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, il est inconcevable que la Direction de la SNCF ne respecte pas ses engagements envers l'ensemble des cheminots de Réseau et notamment pour ceux qui travaillent sur les lignes qui seraient concédées à un autre exploitant ferroviaire.

Après cette crise sanitaire qui a sérieusement impacté les facteurs humains et économiques de notre Entreprise, la Direction doit, plus que jamais, rester à l'écoute de nos alertes et garantir l'emploi des Cheminots qui ont su répondre présents pour assurer les circulations dites essentielles.

L'**UNSA-Ferroviaire** rappellera à la Direction qu'elle doit respecter les engagements pris et n'hésitera pas à intervenir pour assurer la pérennité des missions des Cheminots.

***La Direction de l'Entreprise doit prendre conscience que l'avenir du Groupe Public Ferroviaire est assuré par le professionnalisme, l'investissement et les compétences des Cheminots.***

Pour finir sur une note, néanmoins, positive, il est important d'apprendre que la Direction de Réseau, sensible à nos alertes, s'est engagée à améliorer de façon concrète, le dialogue social. Pour ce faire, elle a convié les organisations syndicales à pouvoir s'exprimer sur les axes de progrès à réaliser.

Soucieuse d'améliorer le dialogue et ainsi défendre les droits et les conditions de travail de chaque cheminot au statut ou contractuel, l'**UNSA-Ferroviaire** a répondu favorablement à cette invitation.

L'**UNSA-Ferroviaire** portera auprès de la Direction de Réseau les revendications des agents qui savent que le rapport de force n'est pas toujours la réponse à tous les problèmes. La solution se trouve aussi dans le dialogue et les propositions argumentées.

***Pour construire un avenir meilleur, choisissez un syndicalisme efficace. Rejoignez l'UNSA-Ferroviaire !!!***

C. THETIER

# DIRECTION GÉNÉRALE IDF



## FAITS MARQUANTS DE LA DG IDF

Au cours de cette période, plusieurs événements Sécurité ont eu lieu et certains méritent d'être commentés :

- Le 11/05 : Vaires-sur-Marne (INFP Paris Est), rupture de rail avec arrêt. A la suite de l'intervention d'un agent SE dans le cadre d'une non libération de zone, une rupture de rail est découverte sur une voie de circulation (VP lente, 70 km/h) en pointe de l'aiguille 33 nécessitant un arrêt des circulations. Remplacement du demi-aiguillage par un coupon de rail dans l'attente de la livraison d'un demi-aiguillage de remplacement.

- Le 12/05 : Argenteuil Triage (INFP Paris Saint Lazare), défaut de géométrie en VS. Suite au passage du wagon d'enregistrement SIM en voies de service, un défaut de géométrie est détecté. Le défaut est confirmé par un relevé manuel réalisé par l'équipe voie territoriale.

*Ce mois de mai a été marqué par de nouveaux événements affectant la voie.*

*Ces différents incidents nous rappellent toujours que la vigilance sur la maintenance des voies ne doit pas se relâcher, même durant la période de confinement.*

*L'Île de France est une zone dense, c'est pourquoi il faut que les effectifs dans les brigades soient suffisants pour pouvoir effectuer leurs tâches quotidiennes.*

*De même, la maintenance des Voies de Service ne doit pas être négligée, sous le prétexte d'une moindre utilisation par les circulations.*

- Le 22/05 : sur la ligne de Flamboin à Montereau (EIC Paris Sud-Est), une DMP S2 a eu lieu suite à l'expédition d'une circulation vers une partie de voie interdite à la circulation. Cette précaution imposée a été prise par l'Infrapôle de Paris-Est (côté Flamboin), en raison des fortes chaleurs. Cette interdiction de circulation a été levée avec passage à 30 km/h, côté Montereau par l'Infrapôle de Paris-Sud-Est, à la suite d'une tournée.

*Sans préjuger des décisions finales que l'Entreprise prendra après cet incident, tout commence le 21 mai lorsque le Poste Unique de Montereau reçoit respectivement à 12H46, à 15H38 et à 19H58, plusieurs dépêches contradictoires émanant de ces 2 Infrapôles voisins. Dans cette organisation particulière, où se succèdent par roulement les agents dans le poste d'aiguillage, cela devient compliqué à gérer, surtout en situation perturbée avec plusieurs procédures de sécurité en cours et avec une remise en service réalisée à distance !*

*Pour cette partie de voie commune située entre les deux Infrapôles, il faudrait améliorer la communication dans les échanges avec de nouvelles procédures, pour éviter ce type de problème... Heureusement, il n'y a pas eu de conséquences.*

*Plusieurs réflexions sont en cours pour décaler la limite territoriale entre les 2 régions. Cette VUSS doit faire partie de la région de Paris Est en concordance avec le fait que Flamboin est la gare de commande. A quand le changement de régime ? En effet, cette VUSS génère trop de dépêches pour les Agents Circulation !*

Au cours de cette période, plusieurs événements ont aussi impacté la Régularité :

- Des intempéries le 11/05.
- Les fortes conséquences de la panne d'une bourreuse à Houdan (PRG).
- Des difficultés de circulations, sur un week-end, en lien avec les impacts capacitaires du chantier SDA de Saint-Denis (PN).
- Une restitution tardive entre Lagny et Esbly (Zone de Paris Est) de travaux d'épuration de la voie, qui a nécessité de retenir des trains de fret en attendant la fin de la pointe.

*Au cours de cette période inédite, marquée par le contexte COVID et les plans de transport Pandémie puis « Rebond » mis en place, les indicateurs de régularité n'ont pas leur représentativité habituelle.*

*La Direction se montre satisfaite puisqu'elle juge que la remontée des plans de transport à partir du 11 mai est réussie. Elle considère que la qualité est au rendez-vous et permet de répondre à la demande, dans le respect des règles de distanciation sociale entre les voyageurs.*

*L'UNSA-Ferroviaire ne partage pas cet optimisme. En effet, ce serait oublier que des photographies prises le 11 mai au matin, sur des lignes franciliennes ont montré que la distanciation sociale n'a pas vraiment été respectée. Même si cela faisait suite à certains incidents, cette distanciation est utopique à respecter dans les transports en Île de France. L'UNSA-Ferroviaire alerte : cette situation pourrait empirer dans les jours et semaines à venir avec la reprise progressive d'activité des entreprises.*

# DIRECTION GÉNÉRALE IDF



## EVOLUTION DE L'EMPLOI ET DES QUALIFICATIONS : BILAN 2019

### Des attentes, et des inquiétudes...

#### Quelques chiffres...

En décembre 2019, l'Effectif Disponible en Point de Sortie (EDPS) atteint 13 044 (pour 12 996 en décembre 2018). L'IDF représente 24,5 % de l'ED de SNCF Réseau (stable par rapport à 2018). Cela englobe les détachés Renfort venant d'entités hors DG IDF, présents en moyenne sur l'année à hauteur de 109 ED.

Pour répondre aux besoins en recrutements très importants en IDF, un plan d'actions dédié a été mis en place. Ainsi, une « Task force recrutement » dédiée à la DG IDF et rattachée à la DRH a ainsi été mise en place dans le cadre de ce plan d'actions.

La répartition par métier reste globalement du même ordre de grandeur que celle de 2018.

Les collaborateurs de la DG Réseau IDF sont jeunes, avec un âge moyen de 38 ans et 3 mois avec une ancienneté moyenne de 13 ans (pour 15 ans et 9 mois chez SNCF Réseau).

Avec 747 recrutements, l'IDF concentre 37,9 % (↗) des recrutements de Réseau. Si tous les métiers sont concernés, l'ITIF se distingue particulièrement avec 103 recrutements réalisés.

L'âge moyen des nouveaux embauchés (CDI ou statutaires) est de 27 ans et six mois (pour 27 ans et un mois en 2018).

#### Une augmentation des recrutements en CDI avant la fin du Statut prévu au 1er janvier 2020...

68,4 % des agents sont au Cadre Permanent (pour 72,8% en 2018).

Les agents recrutés au titre du RH 0254 représentent 32% (↗) des recrutements en IDF pour 2019 et concentrent

31% des recrutements de SNCF Réseau. Leur moyenne d'âge est de 34 ans et cinq mois. Parmi eux, les 30 – 45 ans (157 recrutements) représentent 66,5 % (↘) des recrutements et 21% de l'ensemble des 747 recrutements IDF 2019 (↘).

#### Plus de départs que d'arrivées...

Les cessations sur le périmètre IDF sont en augmentation : 570 pour 542 en 2018. Le Collège Maîtrise est le plus concerné par les cessations 43,3%.

Elles sont principalement constituées :

- des retraites : 222 (38,9 % des cessations, pour 45,2 % en 2018).

- Les agents de qualification D en représentent 50,9% (51,8% en 2018) et les femmes 6,3% (6,5% en 2018).

- des démissions : 216 (37,9% des cessations contre 26,2% en 2018), le métier M&T est fortement touché (57,2% pour 59,2% en 2018).

- des licenciements : ils sont en légère baisse par rapport à 2018 (73 pour 79).

- des fins de contrats : 31 pour 28 en 2018.

A noter que les licenciements IDF représentent 42,9% des licenciements de Réseau (45,4% en 2018) et les démissions 40,8% (37,8% en 2018).

#### La délégation UNSA-Ferroviaire s'interroge et pointe à nouveau les chiffres donnés qui font apparaître une balance des mobilités négative.

Nous sommes très inquiets du nombre de départs non compensés, notamment le nombre de démissions qui augmentent, laissant de nombreux postes vacants ou figés.

### Perspectives pour 2020...

Les chiffres à fin mai 2020 montrent encore une balance négative entre les départs (-453) et les arrivées (+434). L'UNSA-Ferroviaire a demandé une étude qui a été lancée en 2020 pour objectiver les causes des départs et prendre les mesures utiles. L'entreprise répond qu'elle met tout en œuvre pour accoster en fin d'année aux prévisions d'embauches, pour 2020 malgré la crise sanitaire du Corona Virus. L'UNSA-Ferroviaire attend donc la présentation en CSE de l'étude concernant les motifs de départs, et demande à la Direction les grilles de salaires des nouveaux embauchés en IDF, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 alors que l'embauche au Statut et le RH 0254 sont abrogés.

# DIRECTION GÉNÉRALE IDF



## DECONFINEMENT & FICHES SANITAIRES

Pendant presque deux mois, le pays a été confiné, engendrant la suspension de nombreuses activités. La SNCF ne fût pas épargnée puisque 70 % des circulations ont été interrompues. Le 11 mai, le processus de déconfinement a débuté. Et chaque entreprise a dû s'adapter aux mesures nécessaires imposées par le Gouvernement pour lutter contre la propagation du virus. La SNCF a un double défi à relever. Elle se doit de protéger les voyageurs, autant pendant le trajet, qu'en transit en gare. Ainsi que l'ensemble de ses salariés dont beaucoup ne sont pas visibles du public.

Afin que les gestes barrières soient respectés, dans chaque gare des marquages au sol ont été mis en place pour préserver le mètre de distanciation sociale entre les voyageurs et pour définir un sens de circulation facilitant la gestion des flux entrants et sortants. Des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont aussi mis à disposition des usagers.

Le port du masque a été rendu obligatoire en gare et dans les trains, des agents de la SUGE veillent au respect de cette mesure. Après chaque trajet, les rames sont systématiquement désinfectées.

Ce ne sont là, que quelques mesures prises par l'Entreprise concernant la protection des voyageurs.



Pour celles des cheminots, de nouvelles méthodes de travail ont vu le jour. Après presque deux mois de cessation d'activité, il a fallu se réapproprier les gestes métiers, tout en y incluant ces nouvelles règles sanitaires. Dorénavant, il faudra 4 m<sup>2</sup> pour chaque agent, si cela est possible, ou alors porter obligatoirement un masque. De plus, il est nécessaire d'aérer le plus souvent possible les bureaux et les postes qui doivent être désinfectés à chaque prise et cessation de service.

Un set de désinfection devrait normalement être à disposition dans chaque espace de travail. Une Task Force a été créée afin de pouvoir répondre aux besoins et gestuelles de travail, en élaborant des fiches sanitaires détaillant les mesures à appliquer dans chaque situation pour chaque métier.

Un Groupe de Travail de l'UNSA-Ferroviaire s'est constitué afin de compléter et améliorer ces fiches en proposant des remarques pour chaque cas. Ce travail a d'ailleurs été salué par la Direction.

Ces dernières peuvent être consultées sur le lien ci-dessous :

<https://snf.sharepoint.com/sites/PreventionsanitaireCOVID-19GrpO365>

Chacune de ces mesures a permis la reprise progressive du trafic ferroviaire, évoluant au rythme des nouvelles phases de déconfinement.

# INFORMATIONS NATIONALES



## LES ACTUS DE L'INSTANCE COMMUNE

L'Instance Commune appelée plus communément « CCGPF » est chargée d'assurer la gestion des activités sociales pour les cheminots actifs et retraités et leurs ayants droit. Cette instance est composée de 33 membres titulaires et de 33 membres suppléants. 4 Organisations Syndicales Représentatives y siègent (CGT, UNSA-Ferroviaire, Sud -Rail et CFDT). Le Bureau de l'Instance Commune est composé, lui de 10 membres.

### Maisons Familiales

L'ouverture reste le 27 juin. Les offres pour juin sont toutes parties. Les autres le sont au fur et à mesure, en commençant par la Corse puis les autres centres.

Après une inquiétude sur la possibilité d'ouvrir la restauration dans la maison familiale du Verdon, les solutions ont été trouvées et la pension complète pourra être assurée.

### "Colonies de vacances"

Le protocole sanitaire est moins contraignant que celui des écoles (10 pages seulement).

Il n'y a pas de sujet quant aux lits superposés. Toutefois, la distance de 4 m<sup>2</sup> par enfant doit être respectée. Certaines structures ne peuvent pas respecter cette législation.

Cela implique que seuls 2500 enfants pourront être accueillis par quinzaine sur 3700 demandes sur la quinzaine de juillet et 2300 demandes sur chaque quinzaine d'août.

Si des modifications devaient intervenir dans les semaines à venir (reprise de l'épidémie ou au contraire libération complète), les offres seraient adaptées.

Toutes les activités se tiendront sauf les sports collectifs.

Le protocole prévoit un nettoyage renforcé (2 fois par jour). Là où ce sera nécessaire, les moyens seront ajoutés pour répondre au protocole.

Cependant, ce qui est rassurant, c'est que les enfants pourront se prêter le matériel (livres, ballons, crayons, ...). Le matériel sera désinfecté après l'activité.

Le partenaire anglophile qui gère les séjours en Angleterre va proposer la résidence en France avec cours d'anglais le matin et activités l'après-midi. La proposition sera faite aux parents pour savoir si cela les intéresse.

Les sous-groupes seront constitués avec 15 enfants maximum.

Concernant l'aide à l'enfance, l'Action Sociale n'a transmis aucun dossier, les gestionnaires des orphelinats non plus. La secrétaire va faire le point avec l'Action Sociale.

Le préacheminement s'effectuera comme d'habitude. Les CASI se mettront en recherche des accompagnateurs. Si les moniteurs ont tous le BAFA, les accompagnateurs ne l'ont pas (souvent des retraités).

Les parents qui le souhaitent pourront amener leurs enfants aux centres directement.

Toutefois, le protocole interdit l'entrée de toutes personnes sauf indispensables au service. De ce fait, les parents ne pourront pas entrer dans le centre. La difficulté pourra se poser pour les 4/5 ans.

Au sujet du rassemblement en gare, l'Entreprise n'a pas répondu à la secrétaire.

# INFORMATIONS NATIONALES



Pour le transfert parisien, Gares et Connexions demande les immatriculations des cars dans lesquels seront acheminés les enfants. Ce sujet est porté à la connaissance du DRH national car c'est un irritant. Cela devrait se décanter dans les prochains jours.

Il n'y aura pas de mail spécifique aux parents pour connaître les prévisions de désistement. Un zoom particulier sera apporté avec l'offre.

En fin de mois, la structure centrale rencontrera les directeurs de centres pour une formation Covid.

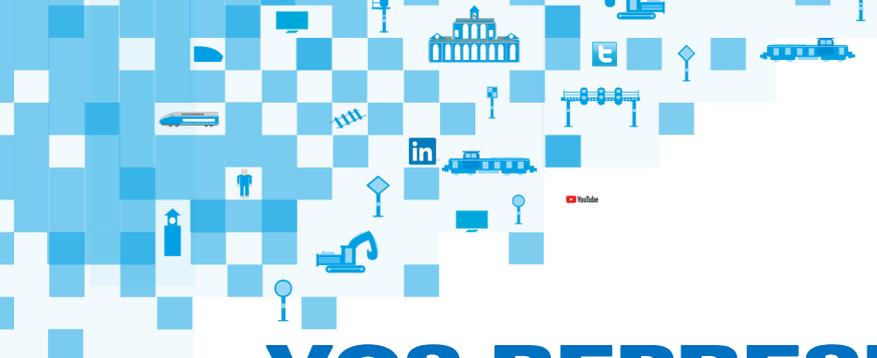
Le "CCGPF" estime à 3,1 millions d'euros la perte de recettes. Pour l'instant, l'estimation de ce qui n'a pas été dépensé n'est pas réalisée (l'ensemble des retours de remboursements concernant le chômage partiel n'est pas arrivé). Des gains ont été réalisés également. Le solde est à faire.

## Divers

- La commission budget se tiendra le 23 juin 2020 en présentiel. Le Président de la commission, interviendra pendant la plénière du 9 juillet..
- L'ODJ de la plénière du 9 juillet "pourrait" inclure les sujets suivants :
  - ✓ Suppression de Kiss SNCF et intégration à OUI SNCF,
  - ✓ Réorganisation du service de contrôle des marchés,
  - ✓ Projet d'Entreprise TOUS SNCF présentation par Mickael Lemarchand,
  - ✓ Recueil d'avis concernant les mesures applicables en termes de repos/RQ sur les mois de mars, avril et mai.
  - ✓ Consultation sur le budget de l'Instance Commune (intervention de D. Villière),
  - ✓ Désignation des membres de la CSSCT Centrale.
- Les orientations stratégiques de l'Entreprise seront présentées au Conseil d'Administration de juillet.
- Plénière du CSE C Voyageurs le 17 juin en présentiel ou à distance.
- Plénière du CSE C Réseau le 1er juillet (en cours de discussion présentiel et/ou visio).
- Un projet de Règlement Intérieur Réseau a été envoyé aux Fédérations par la RS Réseau Marie Anne JEANNEL.
- Le bloc 3 est en cours de présentation (ou prochainement) dans les CSE. Ensuite, sa présentation dans l'IC sera réalisée sur 2 jours.
- Afin de préparer le sujet du projet d'Entreprise "TOUS SNCF", le président de la commission économique organise une réunion le 2 juillet.

## Vos contacts

<b>Hélène LE SAINT</b>	<a href="mailto:lesaint.h@unsa-ferroviaire.org">lesaint.h@unsa-ferroviaire.org</a>	<b>06.34.39.75.88</b>
<b>Nadine BERTIN</b>	<a href="mailto:bertin.n@unsa-ferroviaire.org">bertin.n@unsa-ferroviaire.org</a>	<b>06.27.36.43.41</b>
<b>Christophe THETIER</b>	<a href="mailto:thetier.c@unsa-ferroviaire.org">thetier.c@unsa-ferroviaire.org</a>	<b>06.15.32.68.17</b>



# VOS REPRESENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
THETIER	Christophe	<a href="mailto:thetier.c@unsa-ferroviaire.org">thetier.c@unsa-ferroviaire.org</a>	PRETAT	Christian	<a href="mailto:pretat.c@unsa-ferroviaire.org">pretat.c@unsa-ferroviaire.org</a>
DUMONTIER	Sandrine	<a href="mailto:sandrine.dumontier.unsa@gmail.com">sandrine.dumontier.unsa@gmail.com</a>	BERNARD	Stéphanie	<a href="mailto:stephanie.bernard@reseau.sncf.fr">stephanie.bernard@reseau.sncf.fr</a>
BOUZID	Pascal	<a href="mailto:pascal.bouzid.unsa@gmail.com">pascal.bouzid.unsa@gmail.com</a>	DERAIL	Xavier	<a href="mailto:xavier.derail@reseau.sncf.fr">xavier.derail@reseau.sncf.fr</a>
DENIAU NICOL	Caroline	<a href="mailto:caroline.deniau-nicol@reseau.sncf.fr">caroline.deniau-nicol@reseau.sncf.fr</a>	FALICON	Aline	<a href="mailto:aline.falicon@reseau.sncf.fr">aline.falicon@reseau.sncf.fr</a>
GARCIA	Philippe	<a href="mailto:garcia.p@unsa-ferroviaire.org">garcia.p@unsa-ferroviaire.org</a>	MONTAGNE-PONSARD	Nicolas	<a href="mailto:montagne-ponsard.n@unsa-ferroviaire.org">montagne-ponsard.n@unsa-ferroviaire.org</a>
VAUCOULEUR	Isabelle	<a href="mailto:vaucouleur.i@unsa-ferroviaire.org">vaucouleur.i@unsa-ferroviaire.org</a>	STEUNOU	Thierry	<a href="mailto:titste@gmail.com">titste@gmail.com</a>
VALBOM	Alexandre	<a href="mailto:valbom.a@unsa-ferroviaire.org">valbom.a@unsa-ferroviaire.org</a>			

SI VOUS SOUHAITEZ NOUS ADRESSER DES QUESTIONS : [valbom.a@unsa-ferroviaire.org](mailto:valbom.a@unsa-ferroviaire.org)

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

POUR NOUS REJOINDRE ET ADHERER EN LIGNE, [CLIQUEZ ICI](#)

## J'adhère à l'UNSA !

**CONTRACTUELS** **Efficace** **Service public**  
**EXPERTISE** **Savoir-faire** **Carrières**  
**Hot-Line Juridique** **Autonome** **Responsable**  
**METIERS** **Filières** **STATUT**  
 Syndicat de services

*A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !*

Nom: .....  
 Prénom: .....  
 Direction: .....  
 Adresse Pro: .....  
 .....  
 Collège: .....  
 Tél: .....  
 Mail: .....

**Fédération UNSA-Ferroviaire**  
 56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS  
 Tél: 01 53 21 81 80 . [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)

# INFORMATIONS PRATIQUES

[www.unsa-ferroviaire.org](http://www.unsa-ferroviaire.org)

**UNSA Ferroviaire**

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis  
[federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)